

Image not found or type unknown



Liquidation suite a divorce

Par **titinahuetapaondo**, le **20/03/2013** à **19:04**

Bonjour,rnrnEtant dans une procédure de liquidation suite à un divorce, je souhaiterais savoir si il faut prendre en compte en tant que récompense un livret d'epargne ouvert quelques années avant le divorce sans connaître l'usage qui en a été fait ; rnen fait savoir si l'argent de ce livret a été utilisé dans la communauté et si l'on doit fournir des preuves (factures) de l'utilisation de cet argent
rnrnmerci